

Dijon, le 24 février 2026

Déclaration préalable CSAL

(Comité Social d'Administration Local)

Monsieur le directeur,

Messieurs et Mesdames les membres du CSAL,

La CFDT VNF souhaite, à l'occasion de ce CSAL, revenir une nouvelle fois sur la question du dialogue social.

En effet, nous nous interrogeons sur plusieurs points inscrits pour avis à l'ordre du jour.

Concernant le point 1 relatif aux procès-verbaux, Nous constatons une nouvelle fois que l'envoi du PV du 04/12 avec les autres documents 13 jours avant l'instance ne nous permettent pas de faire la relecture et corrections éventuelles dans des délais convenables. Cette méthode ne nous semble pas conforme à un fonctionnement respectueux et constructif du dialogue social.

S'agissant du point 2, la CFDT s'étonne de la communication adressée à l'ensemble du personnel concernant la réorganisation du point d'appui de Marigny sur le ST Bourgogne.

Pourquoi cette information a-t-elle été diffusée quelques jours seulement avant son examen et sa validation en instance ? Ceci interroge sur le respect du calendrier et du rôle des représentants du personnel dans le processus de consultation.

Dans ces conditions, la CFDT se questionne sur le sens et la portée de sa participation au vote relatif à ce point.

Nous tenons néanmoins à remercier l'administration pour la création du groupe Teams, qui constitue un outil facilitant l'accès aux documents et aux échanges. Toutefois, nous constatons que certains documents déposés dans les dossiers comportent des erreurs ou des éléments non conformes à la réalité. Par ailleurs, les derniers envois ont été réalisés à partir d'une adresse BALU non conforme, ce qui interroge sur la fiabilité et la sécurisation des circuits de transmission. Ces dysfonctionnements nuisent à la qualité du dialogue social et doivent être corrigés.

Nous souhaitons également interpeller l'administration sur le document relatif au point 4. Nous avons alerté à plusieurs reprises sur les difficultés et les risques concernant la mise en place de la télé-conduite telle qu'annoncée. Nos remarques ont été écartées. Aujourd'hui, vous annoncez la fin de la télé-conduite après avoir demandé aux agents de se positionner successivement sur le PCC d'Auxerre, puis sur celui de Mouy, pour finalement annuler l'ensemble du dispositif après trois annonces successives.

Cette situation génère incompréhension et perte de confiance chez les agents, qui s'interrogent légitimement : quelle est la trajectoire retenue et qui pilote réellement ce projet ?

La CFDT revient également sur l'achat des nouveaux sites des CMI présenté au CSAL du 4 décembre. Vous nous indiquez ne pas être en mesure de proposer une présentation cohérente avant mai 2026, alors même qu'une présentation des projets a eu lieu en janvier. Ce décalage interroge sur la cohérence

du calendrier et sur les conditions dans lesquelles le dialogue social peut s'exercer de manière éclairée et constructive.

Par ailleurs, la CFDT souhaite disposer d'un point complet sur les engagements 2026. Une baisse de 40 % des engagements n'est pas neutre, en particulier dans un établissement déjà fortement exposé et en transformation. Nous demandons que les arbitrages soient explicités : quelles actions sont réduites, transformées ou abandonnées ? Nous refusons que la variable d'ajustement soit l'intensification du travail des équipes, déjà fortement contraintes.

La CFDT demande qu'un point spécifique soit inscrit à l'ordre du jour d'un prochain CSA afin de mesurer précisément l'impact de ces décisions sur les missions, l'organisation des services et les conditions de travail des agents.

Sur ce sujet, la CFDT sollicite à nouveau la communication du nombre d'agents ayant bénéficié de la prime de compagnonnage au titre de l'année 2025.

La CFDT alerte depuis de nombreuses années sur l'état des ouvrages et particulièrement des barrages, Nous avons des inquiétudes, surtout en période de précipitations, quand est-il des événements de ces dernières semaines, y-a-t-il des remontées de terrain des désagréments sur les différents linéaires ?

A la suite de notre remontée au niveau national, nous prenons acte avec satisfaction de la décision du Directeur Général Délégué, relayée localement par la Directrice Territoriale Adjointe, d'annuler le questionnaire « perspectives d'évolution » qui avait été introduit dans le cadre des entretiens professionnels sans aucune information préalable des représentants syndicaux. Nous saluons cette décision, qui répond aux interrogations exprimées.

Par ailleurs, plusieurs agents nous ont fait part de l'absence de fiche de poste lors de leur entretien avec leur N+1, ainsi que d'un manque d'information préalable sur ce point. Nous demandons que chaque entretien professionnel puisse s'appuyer sur une fiche de poste actualisée et communiquée en amont, afin de garantir un échange clair, équitable et conforme aux règles en vigueur.

Enfin, la CFDT souhaite interpeller l'administration sur les modalités d'embauche au sein de la DTCCB. En effet, en début d'année, un recrutement a été réalisé sur un poste qui n'existait pas dans les documents d'organisation, sans passage préalable en instance, sans présentation de fiche de poste et sans aucune publication. Cette situation soulève de sérieuses interrogations quant au respect des règles de transparence, d'égalité d'accès à l'emploi.

La CFDT demande des explications claires sur cette procédure et souhaite savoir si ce type de poste a vocation à être pérennisé ou renouvelé. Nous rappelons que tout recrutement doit s'inscrire dans un cadre formalisé, partagé et présenté aux représentants du personnel.

Nous vous remercions pour vos réponses.

Les élus CFDT au CSAL

La Cfdt est là pour vous informer, vous écouter, et vous défendre.